

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du lundi 12 février 2024 à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - GALLON Maurice - ~~RIVAL Nelly~~ - DELORME Daniel - ~~MAILLET-BERT Pascale~~ - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – JOURMARD-DESALCES Sandrine - ~~PAULET Nadine~~ – BOUREILLE Cédric – MAURICE Marie

Absent excusé : PITAVY Agnès pouvoir à GALLON Maurice - PAULET Nadine à JOURMARD-DESALCES Sandrine - MAILLET-BERT Pascale à DELORME Daniel - RIVAL Nelly à BEAL Hervé

1 – Approbation compte rendu du 09 janvier 2024

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 9 janvier 2024. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 9 janvier 2024.

2 – Approbation compte financier unique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte financier unique de l'exercice 2023

-budget M57 - commune

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		73670.86		791 525.37		865196.23
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	1162851.58	1578934.89	925931.17	651445.02	2 088 782.75	2 230 379.91
totaux	1162851.58	1 652 605.75	925 931.17	1 442 970.39	2 088 782.75	3 095 576.14
Résultat de clôture		489 754.17		517 039.22		1 006 793.39
Reste à réaliser			434 720.75	226 370.00	434 720.75	226 370.00

Totaux cumulés	0.00	489754.17			2 523 503.50	3 321 946.14
Résultats définitifs		489 754.17				489 754.17

- **BUGET M 4 – chauffage urbain**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		22 684.70				22 684.70
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	113 263.21	109 476.56			113 263.21	109 476.56
totaux	113 263.21	132 161.26			113 263.21	132 161.26
Résultat de clôture		18 898.05				18 898.05
Reste à réaliser						
Totaux cumulés		18 898.05			113 263.21	132 161.26
Résultats définitifs		18 898.05				18 898.05

Après délibération, le conseil à l'unanimité, approuve le compte financier unique et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

3 – Affectation des résultats

– BUDGET M 57

Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	416 083.31
B- Résultats antérieurs reportés	73 670.86
C- Résultats à affecter	489 754.17
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D – Solde d'exécution cumulé d'investissement	517 039.22
E – Solde des restes à réaliser	-208 350.75
Besoin de financement	0.00
Affectation	489 754.17
Affectation en réserve R 1068	400 000.00
Report en fonctionnement R 002	89 754.17
Déficit reporté	

Décision d'affectation des résultats acceptée à l'unanimité

– BUDGET Chauffage urbain

Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	-3 786.65
B- Résultats antérieurs reportés	22 684.70
C- Résultats à affecter	18 898.05
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D – Solde d'exécution cumulé d'investissement	0.00
E – Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00
Affectation	18 898.05
Affectation en réserve R 1064	0.00
Report en fonctionnement R 002	18 898.05
Déficit reporté	

Décision d'affectation des résultats acceptée à l'unanimité

4 – Vote des taux 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur les taux des taxes foncières bâties et non bâties et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Depuis 2022, les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.94 %

Taxe sur foncier bâti : 31.71 %

Taxe sur foncier non bâti : 53.82 %

Après délibération et avec 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions le conseil adopte les nouveaux taux, à savoir :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.05 %

Taxe sur foncier bâti : 32.03 %

Taxe sur foncier non bâti : 54.36 %

et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

5 – Vote des budgets

- Budget M 57 (commune)

Monsieur le maire présente à l'assemblée, les propositions de budget primitif pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 408 206.96 € en section de fonctionnement et à 2 016 516.60 € en section d'investissement

Après délibération le conseil, à l'unanimité adopte le budget présenté par le maire et l'autorise à signer tout document afférent à cette affaire.

- Budget M4 - réseau chaleur

Monsieur le maire présente à l'assemblée, les propositions de budget primitif pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 168 908.05 €

Après délibération le conseil, à l'unanimité adopte le budget présenté par le maire et l'autorise à signer tout document afférent à cette affaire.

6 – Renouvellement convention point de médiation numérique

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention Point de médiation numérique afin de continuer de bénéficier des services d'un conseiller numérique pour former les usagers à l'utilisation des outils digitaux sachant que ce dispositif est porté par Familles Rurale d'Estivareilles et reçoit une aide de l'état

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte le renouvellement du dispositif de juin 2024 à juin 2025, s'engage à participer à l'équilibre financier jusqu'à hauteur de 1 000 € et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

7 – Droits d'occupation domaine public

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir les tarifs pour occupation du domaine public des deux bars de la place de l'église, à savoir :

- Café de la Maire, « la Cure » : de 40 à 50 €
- Café du marché, « chez l'Hôte » : de 80 à 100 €

Après délibération et à la majorité le conseil décide d'appliquer les nouveaux tarifs d'occupation du domaine public et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

8 – Centre de gestion : adhésion pôle santé

Monsieur le Maire rappelle que le centre de gestion de la Loire (CDG 42) propose à la commune un projet de convention dédié à la médecine préventive et à la prévention des risques professionnels au bénéfice des agents.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, adopte l'avenant à la convention avec le CDG 42 pour la surveillance médicale des agents ; coût 0.50 % de la masse salariale et donne pouvoir

Au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

9 – PERSONNEL PREVOYANCE – Participation de l'employeur

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le conseil prend en charge une partie de l'assurance prévoyance des agents afin de leur assurer un complément de salaire en cas d'arrêt maladie supérieur à trois mois. Actuellement le montant de la participation est de 15 € par mois. A compter du 1^{er} janvier le taux de cotisation passe de 2 à 2.10 %.

Après délibération et à la majorité décide de porter la participation employeur de 15 à 17 € et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

10 -Prise en charge frais de poursuite

Monsieur LE maire fait savoir au conseil que le dossier de Monsieur CALMARD ayant été transmis en contentieux par la trésorerie, il a dû payer des frais de poursuite Monsieur le maire propose de rembourser à Monsieur CALMARD, la somme de 228 €.

Après délibération et à la majorité (3 abstentions) décide de rembourser à Monsieur CALMARD la somme de 228 € et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

11 -Chauffage urbain - Réclamation

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la réclamation d'un abonné au réseau de chaleur qui a connu une forte augmentation sur sa facture de 2021-2022 et qui sollicite une remise gracieuse.

Après délibération et à la majorité le conseil décide d'accorder une remise gracieuse de 500 € à cet abonné et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

12 – Vente parcelle communale cadastrée section E numéro 523

Monsieur le Maire présente à l'assemblée que Monsieur Franck AYNIE et Mme Céline BOYER souhaitent acquérir la parcelle cadastrée section E numéro 523 d'une superficie de 2481 m².

Après délibération, le conseil, à la majorité, accepte la vente de la parcelle E 523 au prix de 700 € et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

13 – Centre technique municipal – Demande de fonds de concours LOIRE Forez Agglomération

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de la construction du centre technique municipal, la commune peut solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération.

Après délibération et après délibération, le conseil, à l'unanimité, sollicite un fond de concours à Loire Forez agglomération au titre du fond de soutien aux investissements communaux à hauteur de 13 735 € et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

Fin de réunion 22 heures

Il est rappelé que l'ensemble des documents budgétaires peuvent être consultés en MAIRIE